

Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au bulletin officiel n° 3 du 21 janvier 2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saillon porte à la connaissance du public que Madame Francey Sarah domiciliée à Massongex, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 5002 « Lui d'Août », Haut d'Ovronnaz
Enseigne	:	Gîte La Lui d'Août
Prestations	:	Hébergement et restauration
Heures d'ouverture et de fermeture	:	H24
Début de l'activité	:	28.06.2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au lundi 21 février 2022.

Saillon, le 21 janvier 2022

L'Administration communale